

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

J'ordonnerai de mettre devant vous un état des revenus provinciaux de la Couronne pour l'année dernière, aussi telle partie de la dépense qui puisse vous mettre en état de constater les voies et moyens pour parvenir aux aides les plus nécessaires : en les découvrant, vous ne perdrez pas de vue les avantages de pourvoir aux besoins publics, par un impôt prudent sur les objets de luxe, et par des réglemens qui puissent en même temps encourager et étendre notre Commerce.

Messieurs du Conseil Législatif et

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Les Juges et Officiers en Loi de la Couronne, ont été ordonnés de dresser et faire un rapport de leur opinion, au sujet de l'adresse que vous m'avez faite le 28^{me} jour du mois de Mai dernier ; et c'est avec la plus grande satisfaction que je vois cette prévoyante disposition de votre part, pour prévenir et empêcher les abus qui pourroient arrêter le cours de la Justice, ou donner lieu à des coutumes qui établiroient des demandes oppressives, et effaceroient insensiblement de nos esprits la juste impression que doit causer leur odieuse origine.

Votre conduite désintéressée, dans votre capacité Législative, vos efforts zélés à promouvoir une obéissance générale envers les loix, joints à une attention bienveillante pour les intérêts du sujet, assurent un fondement solide au Gouvernement, et me font espérer que notre nouvelle Constitution sera fermement établie, et assurera pour des siècles à venir le bonheur du Peuple.

Sur motion de Mr. *De Bonne*, secondé par Mr. *Lees*,

Ordonné, qu'un comité de cinq Membres, dont trois formeront un *Quorum*, soit nommé, pour rapporter à cette Chambre, à sa première séance, un projet d'Adresse en remerciement, et en réponse aux divers objets contenus dans la Harangue gracieuse, que son Excellence le Très-Honorable LORD DORCHESTER, a délivrée ce jour à l'Assemblée Législative de cette Province : Et que le dit comité s'assemble dans une des chambres de comité, demain à dix heures du matin, et que la Harangue de son Excellence soit renvoyée au dit comité.

Ordonné aussi que Messieurs *De Bonne*, *Lees*, *Taschereau*, *Grant* et *J. A. Paniel* composent le dit comité.

Sur motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Coffin*,

Ordonné, qu'un comité de cinq Membres, dont trois formeront un *Quorum*, soit nommé, pour réviser les Ordonnances relatives aux Grands Che-